



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

Rivière «NIVE»

Commune de Bayonne

En raison du déroulement des fêtes de Bayonne, et conformément à l'arrêté préfectoral en date du *23 mai 2025*, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayant droits par autorisation municipale, seront interdits sur la Nive à Bayonne :

de 20 h 00 à 6 h 00, du mardi 8 à 20h00 au lundi 14 juillet 2025 à 06h00

dans une zone comprise, entre la confluence de la Nive et de l'Adour en aval, et le pont du Labourd (RD 810) en amont.

Anglet, le **23 MAI 2025**

LE PRÉFET
Pour le Préfet et par subdélégation

La cheffe du service Activités et contrôles maritimes
Anne-Marie LALANNE